



PREREQUIS/PUBLIC

- Aptitude médicale au travail en hauteur.
- Dernière formation inférieure à 3 ans.
- Personnel formé amené à devoir utiliser des équipements de protection individuelle de classe 3 pour se prémunir des risques de chutes de hauteur.



DUREE

7 heures



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Modalité : en présentiel.
- Méthodes : exposé théorique, démonstration et explication du formateur, manipulation du matériel, scénario et mise en situation.
- Matériel : plateau technique, EPI classe 3.
- Ressources : support PowerPoint, livret de formation.
- Intervenant : CQP Technicien cordiste.



MODALITES D'EVALUATION

- Test de positionnement.
- QCM.
- Exercice pratique.
- Questionnaire de satisfaction.



OBJECTIFS

- Confectionner des amarrages en utilisant les nœuds reconnus par le référentiel de la branche professionnelle.
- Haubaner l'échelle pour l'accès au poste de travail.
- Equiper un cheminement d'accès sécurisé jusqu'au poste de travail.
- Equiper son poste de travail de façon ergonomique et adaptée à la réalisation des travaux.
- Réaliser une auto évacuation.
- Réaliser l'évacuation d'un collègue en détresse à l'aide d'un dispositif de secours/évacuation.
- Déséquiper et évacuer son poste de travail.



PROGRAMME

THEORIE

1) Rappel réglementaire

- Décret du 1er septembre 2004
- Article R4323-63 du code du travail (utilisation de l'échelle).
- Obligations de l'employeur
- Droits et Devoirs du salarié
- Droit d'alerte et Droit de retrait

2) Rappel sur les notions de travaux en hauteur

- Facteur de chute
- Tirant d'air
- Force de choc
- Effet pendulaire

3) Le matelotage

- Les nœuds et les amarrages

4) Port des EPI et sécurisation du poste de travail

- L'utilisation de l'échelle
- La ligne de vie temporaire EN795b
- La main courante
- Les différents E.P.I du dispositif antichute

5) Evacuation

- Réaliser une auto évacuation
- Réaliser l'évacuation d'un collègue en détresse
- Déséquiper et évacuer son poste de travail

PRATIQUE

Mise en situation avec scénarios



MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Modalités d'accès :

- Par l'employeur (plan de développement des compétences/OPCO),
- A l'initiative du salarié (plan de développement des compétences/fonds propres),
- Par un particulier (fonds propres/France compétences).

Délais d'accès :

- En intra (groupe de 1 à 6 pers) : dates et horaires choix. La formation doit avoir lieu sur le site de l'entreprise.
- En inter-entreprises : pas de session inter.

 TARIF

Nous consulter.

 ACCESSIBILITE

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de bien vouloir nous le signaler au préalable afin de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires.

 TAUX DE REUSSITE

100%

 TAUX DE SATISFACTION

99%